



Gpec: à qui faut il s'adresser en cas de litige sur un bilan

Par **alain77**, le **19/11/2008** à **15:43**

Bonjour.
Pourriez-vous m'indiquer auprès de quel organisme, je peux me renseigner, suite à un litige avec mon employeur sur le bilan de mes compétence qu'il a réalisé dans le cadre de la GPEC .
En effet, mon employeur pense que mes compétences sont inadaptées au poste de travail alors que moi je considère qu'au contraire elles sont supérieures à ce qui m'est demandé et cela malgré la présentation d'un dossier tentant de prouver, qu'aussi bien quantitativement que qualitativement, mes compétences sont supérieures à celles qui me sont demandées.
Les représentants du personnel à qui je me suis adressés, n'ont pas voulu m'aider autrement qu'en me disant d'accepter. Mais il faut dire que ceux sont eux qui ont demandé cette GPEC.
Merci